



## LES + DU CAMPUS

*Formation en mixité apprentis et étudiants*  
*Atelier agroéquipement*  
*Exploitation horticole et parc paysager*  
*Semestrialisation*

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

## Métiers du Végétal : Alimentation, Ornement & Environnement

### Diplôme de niveau 5

Le diplôme donne accès à une grande diversité d'emplois dans les filières production et accompagnement technique. Il forme aux métiers de responsable de culture, chef de culture, conseiller technique. Il peut constituer une étape vers une poursuite d'étude : certificat de spécialisation, licence, école d'ingénieur ...

Formation par  
Apprentissage

## CONTENU DE FORMATION

### Capacités et objectifs pédagogiques

- 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- 2 : Construire son projet personnel et professionnel
- 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés
- 4 : Conduire des systèmes de culture spécialisés
- 5 : Conduire des milieux de systèmes de culture spécialisés
- 6 : Organiser le travail dans le système de production
- 7 : Proposer un pilotage stratégique du système de production
- 8 : Accompagner au changement

### Modalités pédagogiques

Les modules pédagogiques sont construits à partir de temps de face à face, de visites en entreprise et de projets.

Ces modules sont organisés en unités d'enseignements répartis sur quatre semestres.

## SPÉCIFICITÉS

### Durée de la formation

La formation se déroule sur deux années, soit 1350 heures ( 19 semaines et 20 semaines )

### Pré-requis

- Titulaire d'un diplôme de niveau 4
- Avoir un projet professionnel
- Être âgé de 16 à 29 ans
- Être reconnu apte par la Médecine du travail.

## ADMISSIONS

- Formation ouverte sur dossier (Parcoursup) aux titulaires d'un Bac Technologique, Général ou Professionnel ou d'un Brevet Technicien Agricole.
- Passer l'entretien individuel de positionnement (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Délai d'accès à la formation : l'entrée en apprentissage est possible tout au long de l'année.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

## DIPLÔME & MODALITÉ D'EXAMEN

### Dispositifs d'évaluation & mode de validation

Obtention avec 100% de Contrôles en Cours de Formation (CCF) organisés dans l'établissement.  
Pas d'épreuve terminale  
Formation diplômante

### Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année.

## INFORMATIONS RÉMUNÉRATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Pour tous renseignements relatifs au montant du salaire, s'adresser à l'inspection du travail en agriculture du lieu de l'entreprise du maître d'apprentissage.

Par ailleurs, l'employeur doit :

Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE).  
Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment rempli dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.

